

Le geste rituel, avec justesse et mesure

Michel STEINMETZ

Le Concile Vatican II, dans la Constitution *Sacrosanctum Concilium*, parle d'« étroite connexion avec l'action liturgique »⁽¹⁾, que nous pouvons aussi traduire par « adéquation au geste rituel ». Même si l'« on admet désormais que l'annonce évangélique ne peut toucher en profondeur le cœur et l'esprit des individus humains que dans et à travers la culture qui leur est propre » et qu'« il n'y a pas de culte sans culture et [que] toute culture a ses rites »⁽²⁾, il ne faut pas oublier, pour autant, que la liturgie chrétienne est mystagogique et que tout, en elle, concourt au « faire-advenir ».

Il s'agit bien de se demander comment donner au rite les moyens de se rendre audibles, visibles, efficaces. Prenons garde : la question n'est pas de transformer le rite suivant des paramètres que nous définirions plus ou moins arbitrairement, mais d'abord de le recevoir sans sa « substantifique moelle »,

d'envisager sa portée à la fois théologique et théologale (en ce qui concerne ses implications pour la foi et ce qu'il nous révèle du dessein de Dieu). Ensuite, il convient d'interroger l'art de célébrer qui, bien plus que d'avoir une fonction esthétique, fait transcender le geste pour nous effacer devant ce que nous célébrons. Le rite n'est ni le moyen ni le lieu d'une mise en valeur de celui qui le célèbre ; il est le moyen et

le lieu où Celui qui est célébré doit pouvoir se révéler.

Justesse et mesure peuvent s'avérer deux critères essentiels dans ce cheminement. Ce sont deux vertus qui permettent au rite de ne pas être détourné.

**Chaque acte
liturgique appelle
une forme
particulière qui lui
soit adaptée**

**La justesse pour retrouver
l'art qui convient**

Le philosophe Kant thématise, dans la *Critique de la faculté de juger* (1790), « la



BACCARAT - Église Saint-Rémy

prise de conscience de l'art comme finalité sans fin, de l'œuvre comme totalement inattendue, valant par elle-même de manière absolue, en tant qu'œuvre et exprimant ainsi l'inasservissement »⁽³⁾. Bien sûr, l'art connaissait avant Kant le « principe de la finalité sans fin ». Nous souffrons aujourd'hui de cette distinction. En liturgie, tout a une unique finalité : Dieu lui-même et la rencontre avec Lui.

Kant, toujours dans la *Critique de la faculté de juger*, opère une intéressante distinction entre *ars oratoria* (art oratoire) et *ars bene dicendi* (art du bien dire). *L'ars oratoria*, relevant de la rhétorique, est détestable « car asservi au calcul, à l'intérêt, au mensonge, au camouflage »⁽⁴⁾. Par contre, *l'ars bene dicendi* n'est pas d'abord centré sur la réussite de la communication. *L'ars oratoria* pourrait-il l'être, car peut-on parler de véritable communication si elle est basée sur le mensonge et la domination de l'autre ? Toute langue religieuse se situe, selon le regretté Jean-Yves Hameline, du côté de *l'ars bene dicendi* ⁽⁵⁾. S'agissant de *bene*, ce petit adjectif ne semble pas vouloir viser le sublime, mais le juste, le capable, l'heureux, l'ailleurs ici même dans l'abîme que compose tout acte droit. Dans cet abîme se loge l'art, et d'une certaine manière le rite liturgique. L'auteur affirme que ce « *bene* » (ce bien-dire, ce bien-faire, ce bien-chanter) se rapproche pour les croyants de la bénédiction parce qu'il nous rapproche du bien promis et espéré dans la bénédiction divine⁽⁶⁾.

La mesure

La mesure vient se rajouter à la justesse : après avoir ce qui convient, le signe adéquat, il faut lui garantir une capacité d'expression afin de parvenir

au niveau du symbole. Celui-ci conserve une parfaite liberté ; il ne pourrait souffrir d'une « main-mise », auquel cas il ne serait plus symbole, car la vérité symbolique ne se laisse appréhender et dépasse toujours notre connaissance rationnelle.

En liturgie, on peut distinguer une double fonctionnalité : on se doit d'entrer dans la compréhension rationnelle et croyante de ce que l'Église nous fait célébrer (c'est le geste rituel), mais cette recherche d'un but précis « *laisse la porte ouverte à une seconde catégorie d'effets, très divers par leur nature et, le plus souvent, difficiles à percevoir et donc à mesurer* » ⁽⁷⁾. Célébrer un rite, quel qu'il soit, n'en épuise jamais le sens, si bien que les rites ont un côté répétitif qui garantit leur efficacité. En communiant, on ne peut prétendre avoir compris ce que l'on reçoit, c'est bien pourquoi l'Église encourage à communier fréquemment afin d'être nourri par le mystère célébré et transformé en lui.

Chaque acte liturgique appelle une forme particulière qui lui soit adaptée, et ce à plusieurs niveaux :

- ▶ par la forme convenant le mieux au rite qu'elle doit servir,
- ▶ par le genre et le style permettant de vivre l'acte projeté,
- ▶ par les interprètes à qui revient l'exécution. On vise ici la diversité des ministères liturgiques qu'il est bon d'honorer et de rechercher. Jamais la liturgie, action de toute l'Église, ne saurait se limiter à un one-man-show !

Une sensibilité attentive, guidée et soutenue par une analyse intelligente, permet d'aller déjà assez loin et de

dépasser la banale application des rubriques et des recettes. Souvent de l'imprévu fait irruption : ce n'est pas la constatation d'un échec mais le signe d'une constante ouverture du signe, ouverture faite de gratuité et de liberté. C'est un peu « *comme la preuve tangible que l'acte liturgique n'est pas clos sur lui-même, mais sans cesse appelé à un dépassement de soi qui en assure précisément la valeur et le sens* »⁽⁸⁾. L'acte liturgique devient le signe des réalités invisibles et intraduisibles, des réalités même que le croyant célèbre : elle est sacramentelle.

Des repères pastoraux

Justesse et mesure sont deux valeurs attendues pour tout acte liturgique et toute célébration d'un rite. « La célébration rituelle, comme la musique, est un art. En tout ce qui est appelé à devenir symbole et sacrement – geste, parole, objet, espace – il ne faut ni trop ni trop peu, mais 'juste ce qu'il faut' » ⁽⁹⁾.



ABBAYE SAINTE-MARIE DU RIVET - Chœur des moniales

En partant de questions musicales, plusieurs points sensibles et éclairants pour toute mise en œuvre d'un rite peuvent être repérés quant au bienfait de la justesse et de la mesure ⁽¹⁰⁾ :

- ▶ un seul genre de chant, parce qu'il plaît, s'impose assez facilement. Ce serait nuire gravement à la richesse des formes d'expression vocale et de diversité d'expressions et appauvrir considérablement la célébration,
- ▶ on pourrait en dire autant des tons de paroles suivant le style littéraire des textes bibliques (on ne lit pas un passage de saint Paul comme un extrait du Cantique des Cantiques...),
- ▶ trop ou trop peu de chants dans un déséquilibre de la mise-en-œuvre : une chorale qui chante tout, une assemblée qui s'étouffe à force de devoir tout chanter tout le temps, un organiste qui ne sait pas que le silence fait partie d'une célébration. Idem pour un animateur qui prend le pouvoir ou un prêtre qui fait tout au détriment de la diversité des ministères liturgiques,
- ▶ des chants trop longs ou trop courts : ils doivent notamment couvrir tout le rite

qu'ils accompagnent (Agneau de Dieu, processionnel...) sans pour autant devenir monotones ou répétitifs.

- ▶ trop d'emphase ou trop de platitude : cela demande d'habiter pleinement le rite et de ne donner ni l'air de se produire, ni l'impression d'attendre impatientement la fin de l'office.
- ▶ le festif et l'ordinaire : il faut résister à la tentation de faire la fête chaque dimanche, même si toute célébration est unique, pourquoi ne pas garder des éléments communs ? On pourrait élaborer des « ordinaires » de messe en français – en reprenant la tradition grégorienne – pour les différents temps liturgiques ; de même il arrive que les évangiles de plusieurs dimanches consécutifs développent la même thématique : pourquoi ne pas s'accorder sur un chant commun ? Trop souvent, nous avons peur, et c'est légitime, de tomber dans la routine, trop souvent aussi nous oublions que nos rites seront d'abord sacramentels parce qu'ils seront habités.

Justesse et mesure sont essentielles en liturgie, parce que tout fonctionnement symbolique repose sur des

fondements fragiles. Ce n'est pas le déploiement de moyens, de gestes ou d'actions qui, nécessairement, nous ouvre la voie du monde des signifiés. C'est bien plus le geste précis, souvent discret, l'action qui convient à tel moment qui nous introduit à une réalité autre. L'efficacité symbolique ne se mesure pas en quantité mais en qualité et cette dernière dépend de la justesse du signe et de sa mesure.

Le travail que nous avons à faire est comparable à celui que firent, au IV^e siècle, Chrysostome en grec et Ambroise en latin. Il leur fallait initier des assemblées, souvent récemment baptisées et issues du monde païen, au langage biblique et aux symboles chrétiens. Actuellement, beaucoup de pratiques, dont le recours au symbole, ont quasi-disparu de la culture ordinaire. « *Grâce à la liturgie, une reconquête s'opère des divers modes de parole festive, poétique et sacrée. Le double sens de l'inculturation est à l'œuvre* » ⁽¹¹⁾.

Le culte chrétien est un acte où retentissent à la fois et indissociablement : le cri des mortels, la Bonne Nouvelle qui sauve, et la louange des sauvés.

- (1) VATICAN II, *Sacrosanctum Concilium*, 112.
- (2) Joseph GELINEAU, *Les chants de la messe dans leur enracinement rituel*, Paris, Cerf, 2001, p.119.
- (3) Jean-Yves HAMELINE, « *Ars bene dicendi* ou l'émotion de la langue », in *Cathédrale, liturgie et patrimoine*, actes du colloque de Reims, Collection « Culte et culture », Paris, Desclée-Mame, 1998, p. 92.
- (4) *Ibidem*, p. 92.
- (5) Id., *loc.cit.*, p. 93.
- (6) « Le chant et la musique ne seraient-ils pas un analoguè de la bénédiction, c'est-à-dire du bien-dire, corrélatif du bien-entendre et du bien-entendu. [...] Le *bene dicendi* ramené à son absolu est le chemin de la louange, c'est-à-dire l'assentiment à être, en rapport avec un *bonum promissum*, un bien promis, qu'en bénissant, la parole, la musique désignent ». Id., *loc.cit.*, p.95.
- (7) Claude DUCHESNEAU et Michel VEUTHEY, *Musique et liturgie*, le document « *Universa Laus* », Paris, Cerf, collection « Rites et symboles », 1988, p. 97.
- (8) J. GELINEAU, *op.cit.*, p. 107.
- (9) *Ibidem*.
- (10) Nous nous reportons, en grande partie, à la classification établie pour la musique par Joseph GELINEAU, *op.cit.*, page 108 – 110 en l'élargissant.
- (11) Id., *op.cit.*, page 122.